

Département
de l'Isère

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE**

L'an deux mil seize le 9 mars à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Angéline APPRIEUX, Maire.

Nombre de conseillers : 14
Nombre de présents : 14

Etaient présents : APPRIEUX Angéline, DELAY Jean-Louis, GAS Marcel, BRAGANTI Karine, SANTONAX Martial, AVALLET Michèle, HUREL Noël, LANTHEAUME Christiane, NORMAND Patrick, MERCIER Serge, CARRION Adèle, POURCHERE Jean-Daniel, GUERRERO Elisabeth, GENTIL Franck.

Absents excusés :

Date de la convocation : 3 mars 2016

Secrétaire de séance : GUERRERO Elisabeth

Objet de la délibération : Fixation des taux d'imposition 2016

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de déterminer les taux d'impositions locales pour l'année 2016.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide de reconduire les taux de 2015, comme suit :

| | |
|---------------------|---------|
| - Taxe d'Habitation | 13.44 % |
| - Foncier Bâti | 22.71 % |
| - Foncier Non Bâti | 57.96 % |

Ainsi fait et délibéré ce jour, le 9 mars 2016

**Le Maire,
Angéline APPRIEUX**

